

Anti-Mousse S

Anti-mousse pour faciliter la préparation des bouillies phytosanitaires

Description du produit en bref

Anti-mousse très performant / Destructeur de mousse pour la préparation de bouillies phytosanitaires

Matières actives

16 % Dimethylpolysiloxan

Formulation

Liquide soluble (SL)

Fabricant

De Sangosse, France

Trademark

Stähler Suisse SA

Mode d'action

Dimethylpolysiloxan est un siloxane. Il réduit la tension des liquides en surface et ainsi peut être employé comme agent anti-mousse.

Utilisation

Usage général

Dosage : 10-45 ml par 200 l d'eau avec l'eau douce présentant un risque de mousse important.

UTILISATION ANTI-MOUSSE: Toujours ajouter Anti-Mousse S à la bouillie avant le produit phytosanitaire afin qu'il prévienne la formation de mousse.

UTILISATION DEMOUSSANT: Si la mousse est déjà en place dans le pulvérisateur, ajouter Anti-Mousse S tout en maintenant l'agitation et la mousse sera rapidement supprimée. La dose utilisée variera selon le volume de la solution, la propension des composants à mousser, le type d'eau et le système d'agitation du modèle de pulvérisateur.

Miscibilité

Anti-Mousse S est inerte et peut être mélangé à tous nos produits

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

Anti-Mousse S doit être protégé du gel

Important à savoir

Anti-Mousse S doit être ajouté à l'eau avant l'addition des produits phytosanitaires

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes

pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P302+P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P280s Porter des gants de protection.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 91 Carton à 12 x 1 l

10 02 91 Emballage simple à 1 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>